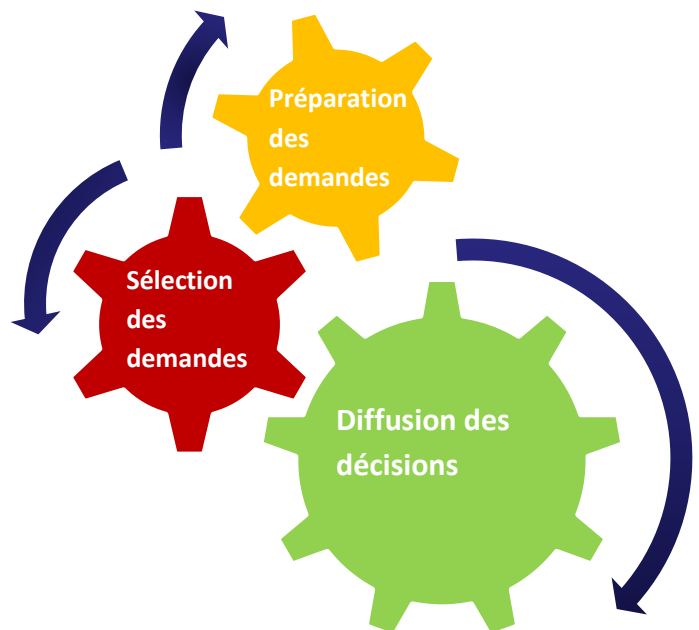


Procédure pour les demandes de financements Régions 2027

Cette procédure a pour objectif de décrire de façon chronologique le déroulement des demandes de financement Régions gérées par Biogenouest.

Elle est composée de 3 grandes étapes :

- 1 - Préparation des demandes
- 2 - Sélection des demandes
- 3 - Diffusion des décisions



Pour chaque étape de la procédure, les tâches à effectuer sont détaillées, depuis les réflexions prospectives de chaque axe de Biogenouest jusqu'à la transmission des arrêtés définissant les conditions de mise en œuvre de l'aide octroyée. Son application est sous la responsabilité du Directeur du GIS Biogenouest.

Les objectifs de cette procédure :

- Améliorer la gestion des demandes de financement Régions ;
- Assurer la transparence des opérations réalisées ;
- Favoriser une meilleure information des personnes impliquées ;
- Respecter les délais annoncés par une meilleure lisibilité du calendrier ;
- Préciser et clarifier les tâches des personnes impliquées.

Les personnes impliquées :

Cette procédure implique différents acteurs, notamment les Responsables de plateforme et d'axe, les rapporteurs du Conseil scientifique, le Comité directeur, la Cellule d'animation, le Conseil de groupement de Biogenouest et les Régions Bretagne et Pays de la Loire.



QUI ?

A FAIRE !

Mars à début juin 2026	Responsables de plateforme et d'axe	Réflexion sur les perspectives de l'axe et les priorités des demandes budgétaires 2027 en réunion du Comité d'axe, en présence des rapporteurs du CS nommés. Ces réflexions devront être menées en cohérence avec la politique de chaque site. S'il n'y a pas eu de réunion du Comité d'axe, les demandes de financement ne seront pas prises en compte.
Ouverture campagne : Janvier 2026 Dates butoirs : 1- Rapport d'activités 2025 : 3 avril 2026 2- Soumission finale du Dossier annuel PF 2026 et Demande de financements Régions 2027 : 29 mai 2026 à midi	Responsables de plateforme et d'axe	Rédaction en ligne du Dossier annuel PF par chaque plateforme et téléchargement de la lettre d'intention signée par les organismes gestionnaires concernés par la demande. Soumission du dossier en deux temps, avec 2 dates butoirs .
Juin 2026	Responsables de plateforme et d'axe	Réajustement des demandes si besoin en fonction notamment du ratio Equipement/Soutien de programme.
Janvier à juin 2026 (Conseils scientifiques)	Responsables de plateforme des axes concernés	Présentation des bilans de l'année 2025 des plateformes des axes concernés.
10 septembre 2026 (Conseil scientifique)	Responsables d'axe	Présentation des perspectives des axes technologiques et des demandes de financement Régions 2027 .
24 septembre 2026	Comité directeur	Analyse par le CD des demandes et des avis des rapporteurs du Conseil scientifique.
1 ^{er} octobre 2026	Comité directeur	Réunion commune CD / SFR et autres structures porteuses de plateformes : recueil de leurs priorités.
15 octobre 2026	Comité directeur	Réunion CD / Régions : application de la politique régionale et sélection.
Novembre 2026	Conseil de groupement	Validation des demandes budgétaires Régions par le Conseil de groupement.
Après le Conseil de groupement de novembre 2026	Responsables de plateforme ou organismes gestionnaires	Demandes dématérialisées sur extranet Région Bretagne et Région Pays de la Loire.
Après le Conseil de groupement de novembre 2026	Coordinatrice plateformes	Envoi des Dossiers annuels plateformes et du tableau pluriannuel aux Régions et aux responsables de plateforme et d'axe.
Mars ou avril 2027	Régions	Commissions Permanentes des Régions.
Mars ou avril 2027	Régions	Envoi des notifications et arrêtés aux établissements gestionnaires des plateformes et copie à Jocelyne Le Seyec.
Mars ou avril 2027	Coordinatrice plateformes	Transmission des arrêtés aux responsables de plateforme et d'axe.
Mars ou avril 2027	Coordinatrice plateformes	Envoi du tableau pluriannuel final aux responsables de plateforme et d'axe.

ETAPE 1

PRÉPARATION DES DEMANDES

ETAPE 2

SÉLECTION DES DEMANDES

ETAPE 3

DIFFUSION DES DÉCISIONS